AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2675
FR0011471291-FS1191

29 novembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 novembre 2016, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 novembre 2016, le seuil de 5% du capital de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 364 152 actions YMAGIS représentant autant de droits de vote, soit 4,61% du capital et 3,76% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions YMAGIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 903 034 actions représentant 9 684 529 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.